

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N° 6**

COMPTE-RENDU DU MERCREDI 12 MAI 2004

M. Dufour souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'occasion de cette sixième réunion plénière du Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise et propose de passer immédiatement à l'ordre du jour.

1 – Intervention de l'association GEANTS

M. Dufour aborde le premier point et présente les deux intervenants de l'association GEANTS, MM. Minier et Loukianoff, venus exposer le travail réalisé sur les Conseils de Développement du Nord-Pas de Calais. M. Dufour a assisté à l'une de leurs interventions au Conseil Economique et Social Régional. M. Dufour explique que l'étude menée par GEANTS est très complète et analyse les fonctionnements très variés des Conseils de Développement selon les Communautés d'agglomération ou urbaines dont ils dépendent. Il donne l'exemple du Conseil de Développement de Dunkerque, du Pays du Montreuillois ou encore de Saint-Omer qui est maintenant devenu le Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer et qui réunit l'Audomarois et l'Aa. De la même manière, M. Dufour annonce que le Conseil de Développement du Pays Boulonnais, regroupant Desvres, Samer et Marquise, sera mis en place d'ici la fin de l'année 2004. Il ajoute qu'il existe aussi un Conseil de Développement à Calais qui est particulier en raison de son fonctionnement. En effet, il n'était composé que d'un seul membre, M. Daniel Boucher, Président de l'Université du Littoral, qui était le Président du Conseil de Développement. Depuis sa démission de la Présidence de l'université et donc du Conseil, ce Conseil de Développement de Calais n'existe plus. M. Dufour passe la parole à MM. Minier et Loukianoff.

M. Loukianoff, remercie M. Dufour pour son invitation et présente l'association G.E.A.N.T.S., « Générons Ensemble des Acteurs pour de Nouveaux Territoires Solidaires », qui a pour but d'accompagner les élus et les acteurs locaux dans les démarches territoriales.



**Les conseils de développement
en région Nord-Pas de Calais**

Présentation du rapport d'étude
sur 13 conseils de développement
de pays et d'agglomérations

Déroulement de l'intervention

1^{ère} partie

Présentation de l'étude menée par l'association GEANTS sur 13 conseils de développement du Nord-Pas de Calais

2^{ème} partie

L'état des lieux des conseils de développement en région Nord-Pas de Calais

3^{ème} partie

Les enjeux et problématiques repérés dans la mise en place des conseils de développement

4^{ème} partie

Les leviers et outils à mettre en place pour accompagner les conseils de développement dans leur démarche participative

1^{ère} partie
Présentation de l'étude menée sur 13 conseils de développement du Nord-Pas de Calais

Les objectifs

- obtenir une première photographie de la situation des Conseils de développement
- connaître les conditions de mise en place de ces nouvelles instances
- cerner les missions, les rôles et les moyens qui leurs sont confiés
- analyser les problèmes rencontrés localement

1^{ère} partie
Présentation de l'étude menée sur 13 conseils de développement du Nord-Pas de Calais

Le déroulement de l'étude

- **1^{ère} phase : de septembre 2002 à février 2003**
Réalisation d'un premier état des lieux de la situation des conseils de développement sur la région Nord-Pas de Calais :
 - analyse des documents d'information sur les conseils de développement ;
 - enquêtes auprès des conseils de développement.
- **2^{ème} phase : de février 2003 à septembre 2003**
Elaboration d'un diagnostic prospectif approfondi :
 - organisation des rencontres sur site et visites.

2^{ème} partie
L'état des lieux des conseils de développement en région Nord-Pas de Calais

2.1 La mise en place des conseils de développement

2.2 La composition des conseils de développement

2.3 Les missions conférées par la loi aux conseils de développement

2.4 Suivant les territoires, de nouvelles missions ont été confiées aux conseils de développement

2^{ème} partie
L'état des lieux des conseils de développement en région Nord-Pas de Calais

2.1 La mise en place des conseils de développement

- La LOADDT du 25 juin 1999 pose « les bases »
- Les textes législatifs ne proposent aucune règle de participation, aucun moyen lié à sa composition et à son fonctionnement
- Insuffisance de la législation pour certain gage d'une meilleure appropriation locale pour d'autres
- Se traduit aujourd'hui par une grande diversité de démarches dans les territoires

2^{ème} partie
L'état des lieux des conseils de développement en région Nord-Pas de Calais

2.2 La composition des conseils de développement

Les modalités de désignation des membres

- Désignation par le ou les élus politiques assistés par les techniciens
- Appel à candidature et choix arbitraires
- Composition calée sur des instances déjà existantes
Comité de Bassin d'Emploi, groupes de travail préexistants
- L'auto désignation des membres en Assemblée Générale

2^{ème} partie
L'état des lieux des conseils de développement en région Nord-Pas de Calais

2.2 La composition des conseils de développement

Les membres des conseils de développement

- Une composition qui varie :
 - de 25 à 90 membres dans les pays (moyenne de 58 membres)
 - de 33 à 120 membres dans les agglomérations (moyenne de 61 membres)
- Une répartition par collège :
 - un collège des élus
 - un collège économique
 - un collège des personnalités
 - un collège des activités socio-économiques
 - un collège des organisations syndicales
 - un collège des représentants du secteur associatif
 - un collège des représentants des territoires voisins
 - un collège ouvert à tous les habitants à titre individuel ayant effectué une démarche personnelle

2^{ème} partie

L'état des lieux des conseils de développement en région Nord-Pas de Calais

2.3 Les missions conférées par la loi aux conseils de développement

➤ Dans les Pays, le conseil de développement est :

- associé à l'élaboration de la charte ;
- associé à l'évaluation de la portée de ses actions ;
- consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays.

➤ Dans les agglomérations, le conseil de développement est :

- consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération ;
- consulté sur toute question relative à l'agglomération notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci.

2^{ème} partie

L'état des lieux des conseils de développement en région Nord-Pas de Calais

2.4 Suivant les territoires, de nouvelles missions ont été confiées aux conseils de développement

- La capacité d'auto - saisine sur toutes questions concernant le développement et l'aménagement du territoire (7 conseils de développement sur 13)
- Des conseils de développement d'agglomération sont associés à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Quelques conseils de développement sont associés à l'élaboration des contrats de territoire
- Des conseils de développement jouent un rôle d'information et d'animation autour du projet de territoire

3^{ème} partie

Les enjeux et problématiques repérés dans la mise en place des conseils de développement

Les conseils de développement des pays et des agglomérations ont été institués par la LOADDT sur le principe que la participation des acteurs locaux et plus globalement des habitants, conditionne la qualité des projets de territoire.

3^{ème} partie

Les enjeux et problématiques repérés dans la mise en place des conseils de développement

Malgré le succès quantitatif de ces nouvelles instances (plus de 1500 membres participent aujourd'hui à un conseil de développement en Nord-Pas de Calais).

3.1 Les conseils de développement sont aujourd'hui insuffisamment représentatifs

- certaines compositions sont limitées à des acteurs privilégiés (reconnus - professionnels - habitués à ce type de travail) ;
- on constate aussi une présence insuffisante voir l'absence de certains publics et secteurs d'activité susceptibles de modifier la prise en compte de problématiques réelles.

3^{ème} partie

Les enjeux et problématiques repérés dans la mise en place des conseils de développement

Malgré l'absence de repères méthodologiques en terme d'organisation et de fonctionnement, la plupart des conseils de développement sont installés.

Malgré la diversité de leurs composantes, ils construisent une nouvelle façon de travailler ensemble mais qui nécessite d'être continuellement améliorée.

3.2 Un fonctionnement qui peut encore évoluer

- un fonctionnement interne pas toujours favorable à l'expression et la participation de tous ;
- on constate aussi une inégalité des connaissances techniques pouvant être facteur d'exclusion ;
- certains conseils de développement organisent leurs travaux à partir de commissions sectorielles qui ne facilitent pas la prise en compte d'une approche globale propre au développement durable.

3^{ème} partie

Les enjeux et problématiques repérés dans la mise en place des conseils de développement

3.2 Un fonctionnement qui peut encore évoluer (suite)

- Un manque de moyens dans les conseils de développement :
 - manque de temps pour travailler sur le projet de territoire et élaborer des propositions
 - absence ou insuffisance de moyens financiers pour financer un animateur ou réaliser des études...

3^{ème} partie

Les enjeux et problématiques repérés dans la mise en place des conseils de développement

3.3 L'évolution à venir des conseils de développement

- Certains conseils de développement d'agglomération après avoir donné des avis sur le projet de territoire n'ont plus de mission clairement définie, ce qui pose la question de leur existence.
- D'autre part, il est aussi nécessaire que les conseils de développement soient associés à l'ensemble des étapes du projet de territoire et veillent à ce qu'il n'y ait pas de rupture.
- Trop peu de conseils de développement ont pour missions d'informer, de communiquer et plus globalement d'animer ce qui peut avoir pour conséquence :
 - un effet « Tour d'ivoire », un manque de valorisation des travaux et de son utilité susceptible d'handicaper le renouvellement de l'instance.

4^{ème} partie

Les leviers et outils à mettre en place pour accompagner les conseils de développement dans leur démarche participative

4.1 Pour favoriser l'ouverture des conseils de développement à l'ensemble des acteurs du territoire

Il peut être envisagé de :

- ouvrir les séances plénières au public
- ouvrir les groupes de travail à tous les acteurs qui en font la demande
- créer des articulations avec des espaces locaux de participation
- créer des temps de rencontre permettant de faire connaître le territoire et les projets menés, sous forme d'événements tous publics (exemple « assises ») ou sous forme de rencontres adaptées à des publics spécifiques (Lycéens).

4^{ème} partie

Les leviers et outils à mettre en place pour accompagner les conseils de développement dans leur démarche participative

4.2 Développer un travail de réflexion sur le fonctionnement du conseil de développement qui permet :

- la mise en place de temps de formation ;
- la rédaction d'un guide, d'une charte de la participation ;
- des débats sur les valeurs communes indispensables à la notion d'intérêt collectif.

4^{ème} partie

Les leviers et outils à mettre en place pour accompagner les conseils de développement dans leur démarche participative

4.3 Appuyer financièrement les conseils de développement

Pour leur donner les moyens:

- d'une véritable animation ;
- de communiquer et d'informer ;
- de réaliser des études ;
- de mettre en place une évaluation ;
- ...

4^{ème} partie

Les leviers et outils à mettre en place pour accompagner les conseils de développement dans leur démarche participative

Autres pistes à explorer :

- **favoriser les échanges entre les conseils de développement ;**
- **envisager d'associer le conseil de développement à la contractualisation.**

MM. Loukianoff et Minier, ayant terminé leur présentation, demandent si l'assemblée souhaite leur poser des questions.

M. Dufour, remercie tout d'abord GEANTS pour la qualité et la richesse de l'exposé. Il souhaite revenir sur trois points. Tout d'abord, M. Dufour rappelle qu'une charte de coopération des Conseils de Développement du Littoral, réunissant Dunkerque, Saint-Omer et Boulogne, et par la suite éventuellement d'autres Conseils de Développement, comme le

Pays du Montreuillois, va être votée par l'assemblée en fin de réunion. Puis il ajoute que les intervenants de GEANTS ont omis deux aspects :

- tout d'abord, en matière de fonctionnement, il existe une différence entre les Conseils de Développement affiliés à une Communauté d'agglomération ou Communauté urbaine comme Boulogne et Dunkerque, et ceux qui fonctionnent en association indépendante et qui peuvent bénéficier de moyens financiers supérieurs grâce à des aides, des subventions... ;
- le deuxième aspect concerne la diversité des membres des Conseils de Développement. M. Dufour explique qu'il existe trois types de composition et donne des exemples :
 - o le cas du Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise où il n'y a que très peu d'élus ;
 - o le Conseil de Développement de Lille Métropole où un collège d'élus avait été créé, mais il a été dissous en raison d'un mauvais fonctionnement du à l'emploi du temps déjà très chargé de ces élus ;
 - o le Conseil de Développement du Pays du Montreuillois composé majoritairement d'élus.

M. Dufour demande aux intervenants de GEANTS s'ils ont des exemples concrets des deux derniers types de Conseils de Développement et sur le statut des Conseils de Développement.

M. Minier explique qu'en terme de statut de Conseil de Développement, un seul Conseil de Développement dans le Pas de Calais est une association à part entière : le Conseil de Développement du Pays des Sept Vallées. Mais il existe des associations « de soutien » qui fonctionnent à côté d'assemblées consultatives : c'est le cas notamment à Hénin-Carvin et à Saint-Omer. Celles-ci pourraient bénéficier d'aides financières du Conseil Régional, du Conseil Général... Ces fondations verseraient ensuite leurs moyens au Conseil de Développement.

En ce qui concerne la composition, environ la moitié des Conseils de Développement de la Région compte des élus, l'autre moitié n'en comprend aucun. Chaque Conseil agit comme il l'entend. M. Minier pense que les élus ont leur place au sein du Conseil de Développement. D'ailleurs, s'ils ne sont pas présents, les échanges entre les membres du Conseil de Développement et les élus risquent d'être restreints. Il donne l'exemple du Pays des Sept Vallées où il existe une commission mixte paritaire qui réunit dix membres du Conseil de Développement et dix élus qui se rencontrent pour faire le point sur l'avancée des travaux de chacun.

M. Dufour remercie vivement MM. Minier et Loukianoff pour leur intervention et passe au second point de l'ordre du jour.

2 – Intervention du Conseil de Développement du Pays du Montreuillois

M. Dufour informe l'assemblée qu'il a assisté la semaine précédente à une réunion du Conseil de Développement du Pays du Montreuillois. M. Dufour a invité deux représentants de cette structure, Mme Christine Codron, chargée de mission, et M. Daniel Fasquelle, membre du Conseil de Développement et Président d'un groupe de travail. M. Dufour passe la parole à Mme Codron.

Mme Codron commence son exposé par l'historique du Conseil de Développement du Pays du Montreuillois qui a été créé le 22 mars 2003. Le Pays du Montreuillois est un nouveau concept mais c'est un territoire qui mérite d'exister. Il est reconnu depuis 1997 et était à cette époque composé du SIVOM d'Étaples et des districts de Berck et Montreuil. En 1999, le projet de territoire est modifié selon les lois Voynet et Chevènement. Aujourd'hui, après

l'entrée du territoire d'Hucqueliers, le Pays est composé de quatre Communautés de communes qui rassemblent environ 72 000 habitants. Mme Codron ajoute qu'elle a été embauchée en septembre 2003 et que sa première mission a été de constituer le Conseil de Développement. Le but était de désigner des membres qui représentent aussi largement que possible le Pays du Montreuillois. Mme Codron s'est donc assurée que chaque Communauté de communes ait donc le même nombre de représentants et que la parité élus – acteurs socio-économiques soit respectée. Le Conseil de Développement du Pays du Montreuillois compte donc quarante membres, cinq élus et cinq acteurs socio-économiques par Communauté de communes. Il est constitué de façon pyramidale. Plusieurs groupes thématiques ont été mis en place et des personnes qualifiées sont invitées aux réunions de ces groupes pour enrichir la réflexion. Mme Codron passe la parole à M. Fasquelle.

M. Fasquelle approfondit l'exposé sur le fonctionnement des quatre groupes de travail : « *Economie touristique* », « *Activités de Santé* », « *Activités agricoles* » et « *Développement économique* ». Ces groupes de travail sont très ouverts et peuvent s'élargir à toute personne intéressée. Leur objectif commun est d'élaborer la charte de Pays.

Le groupe de travail présidé par M. Fasquelle s'est réuni cinq fois :

- la première fois en petit comité ;
- les trois réunions suivantes ont permis d'auditionner des experts. M. Fasquelle remercie d'ailleurs la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, l'ANPE... pour leur contribution ;
- la cinquième réunion a permis de faire une synthèse des travaux réalisés. Cette synthèse a été envoyée à tous les membres des groupes de travail et viendra nourrir un chapitre important de la charte de Pays.

M. Fasquelle ajoute que le Conseil de Développement a un rôle-clé car il participe activement à la réalisation de la charte de Pays. M. Deprez souhaite réunir régulièrement le Conseil de Développement pour l'associer à la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence Territoriale et du contrat de Pays.

M. Fasquelle conclut en exprimant que cette expérience est passionnante pour les membres du Conseil de Développement. Il remercie également M. Dufour pour sa proposition d'association aux Conseils de Développement du Littoral Côte d'Opale et se fait le porte-parole de M. Deprez pour informer l'assemblée qu'ils acceptent volontiers la collaboration.

M. Dufour remarque que M. Fasquelle a beaucoup parlé des groupes de travail mais il s'interroge sur l'existence d'un Bureau, d'un règlement intérieur... M. Fasquelle répond que les quatre thématiques principales sont reprises dans les travaux des quatre groupes de travail. La prochaine réunion plénière portera d'ailleurs sur l'élaboration de la charte de Pays.

M. Dufour intervient et précise qu'il souhaiterait avoir des informations plus concrètes sur le fonctionnement du Conseil de Développement du Pays du Montreuillois et savoir qui en est le Président. M. Fasquelle explique qu'il n'y a pas de président. M. Deprez dirige les réunions et les présidents des commissions animent leur groupe.

M. Dufour rappelle qu'il a assisté à l'une de leurs réunions et a remarqué que la plupart des membres sont des élus. Il ajoute que c'est une vision originale du fonctionnement d'un conseil de développement. M. Fasquelle précise que les membres sont des élus mais aussi des citoyens. La structure est encadrée par M. Deprez et trois Vices-Présidents. Au total près de 160 personnes sont associées à l'élaboration de la charte de Pays. M. Dufour demande si l'assemblée a des questions puis remercie Mme Codron et M. Fasquelle pour leur venue et leur présentation du Conseil de Développement du Pays du Montreuillois.

3 – Avancée des groupes de travail

M. Dufour propose de passer au troisième point à l'ordre du jour, l'avancée des groupes de travail.

Groupe SANTE

Mme Paul, Présidente de cette commission, étant excusée, M. Dufour rappelle que le rapport du groupe de travail « Santé » a été présenté lors de la dernière réunion plénière du 5 février 2004. Ce rapport, qui se trouve dans les dossiers distribué à chaque membre présent, a été remis à M. Lengagne. Une prochaine réunion regroupant quelques élus de la CAB et membres du Bureau du Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise permettra de discuter du suivi de ce dossier. M. Dufour rappelle les deux moyens dont dispose le Conseil de Développement pour travailler sur des projets :

- par saisine : la CAB saisit le Conseil de Développement sur un sujet et lui demande d'y apporter ses réflexions et sa contribution ;
- par auto-saisine : le Conseil de Développement décide de travailler sur les sujets qui lui importent.

Groupe DEVELOPPEMENT DURABLE

M. Dufour passe la parole à M. Jury, Président de ce groupe de travail. M. Jury revient sur les propos de l'association GEANTS qui insistent sur l'importance du développement durable car il concerne toutes les commissions. M. Dufour ajoute que M. Jury est très impliqué dans ses missions et a d'ailleurs influencé le changement de nom du Conseil de Développement en Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise. M. Jury revient sur son intervention lors de la dernière réunion plénière du 5 février. Elle portait sur deux thèmes : comment promouvoir une démarche de développement durable et mettre en place un Agenda 21. La vision du groupe de travail a profondément évolué et ce, en raison d'échanges avec les élus communautaires et en particulier M. Lesaffre, qui a participé à une réunion du groupe. M. Jury remercie d'ailleurs vivement M. Lesaffre pour sa participation. Lors de cette réunion, M. Lesaffre a expliqué que l'Agenda 21 est une approche contraignante et n'est pas la préoccupation majeure d'un élu. Les membres du groupe de travail ont donc pris conscience qu'il ne fallait pas persévérer dans la démarche initiale mais au contraire rester plus modeste dans l'approche du développement durable. Le groupe a donc décidé de se déplacer dans une ville expérimentée en matière de développement durable¹. Leur démarche ne consiste pas en la mise en œuvre d'un Agenda 21 mais les décideurs ont d'abord souhaité s'engager sur un volet du développement durable, l'environnement, car l'agriculture prédomine sur ce territoire. De nombreux domaines sont donc touchés par la démarche : l'eau, l'énergie, les risques industriels... M. Jury et son groupe vont donc développer cet aspect du développement durable et concrétiser sous forme d'un document triptyque : un volet pédagogique, un volet méthodologique et un volet pratique. Comme convenu lors de la réunion de Bureau du 5 mai dernier, M. Jury présentera un rapport à la prochaine réunion plénière de septembre.



M. Dufour remercie M. Jury pour la richesse et la qualité du travail fourni.

Groupe PORT

En l'absence de M. Evrard, Président de cette commission, M. Dufour informe l'assemblée de l'avancée des travaux de ce groupe. M. Dufour explique qu'il a un souci avec M. Evrard car ce dernier est souvent absent et sa commission « ne tourne pas ». Comme l'avait fait remarquer M. Evrard lors de la dernière réunion plénière de février, le port a été fortement ébranlé par les récents événements mais il demeure un élément fondamental du Boulonnais. M. Dufour souhaite faire un point avec M. Evrard lors du prochain Bureau.

¹ La ville de Loos-en-Gohelle a été approchée.

Groupe PROMOTION - COMMUNICATION



4 Recommandations

- site Internet « en ligne » pour septembre 2004 ;
- publications disponibles :
 - sur le site ;
 - dans les lieux publics (mairies, bibliothèques, etc...);
- utilisation des supports existants :
 - à destination des élus ;
 - à destination des habitants ;
- points Presse réguliers :
 - d'explication de notre rôle ;
 - à chaque communication nouvelle.

En l'absence de Mme Freté, Présidente de ce groupe, excusée, M. Dufour cède la parole à M. Barrois, membre du groupe « Promotion – Communication ». M. Barrois présente le PowerPoint qui est diffusé à l'assemblée.

Le groupe a suggéré de prendre un stagiaire Les supports doivent permettre un échange permanent vers l'extérieur comme vers l'intérieur. Les points presse amèneront un aspect concret du Conseil de Développement pour expliquer son rôle mais aussi le rôle que chacun peut y jouer.

M. Dufour remercie M. Barrois pour son intervention ainsi que les membres du groupe de travail « Promotion – Communication ».

Groupe TOURISME



- 1 membre de la Commission Tourisme participera aux travaux de la Commission Tourisme de la CAB.

En l'absence de M. Vallette, Président du groupe de travail « Tourisme », c'est à nouveau M. Barrois, également membre de ce groupe, qui expose l'avancée des réflexions.

Le but est de s'enrichir mutuellement.

M. Dufour remercie M. Barrois pour son intervention.



Groupe AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Dufour cède la parole à M. Bauchot, Président de cette commission qui présente les imprimés suivants.





Groupe de travail

**Aménagement
du Territoire**



Les thèmes abordés



- le problème de l'offre foncière et de l'habitat ;
- les déplacements dans l'agglomération boulonnaise.



L'offre foncière insuffisante

Le constat :

- 10 à 12 000 nouveaux habitants sont attendus selon de récentes études ;
- aucune réserve foncière ni de friche industrielle lotissable ;
- extrême pression foncière sur les communes littorales.





L'offre foncière insuffisante

Les objectifs :

- savoir où et comment loger les nouveaux habitants ;
- rendre l'agglomération encore plus attractive sans laisser certains quartiers aujourd'hui délaissés ;
- travailler sur l'idée de foncier mobilisable mais réalisable (économiquement, techniquement...);
- s'étendre sur un plan foncier en prenant garde aux conséquences économiques et sociales.



➡ **Nécessité d'un outil d'intervention foncière**



Le problème de l'habitat

Le constat :

- centre-ville abandonné ;
- extension dans les communes périphériques :
 - offre foncière inadaptée ;
 - nouveaux flux de déplacements ;
- question de la mixité sociale.



Le problème de l'habitat

Les objectifs :


- travailler sur la densification du centre-ville et la création d'espaces verts en ville ;
- lier les habitants entre eux :
 - bien-être social ;
 - solidarité ;
- attirer les populations aisées dans les communes à revenus peu élevés et vice-versa (mixité sociale).



Les déplacements dans l'agglomération

Le constat :

- problématique globale de déplacements :
 - importance des transits par le centre-ville ;
 - circulation ;
 - infrastructures (arrivée de l'A16 – port, ...);
 - transports (collectifs, ...);
 - stationnements (Quai de la Poste, ...).



Les déplacements dans l'agglomération

Les objectifs :

- mener une enquête ménages sur :
 - les échanges domicile-travail ;
 - les déplacements vers les commerces ;
- instaurer un plan local de déplacement ;
- déplacer la gare routière à proximité immédiate de la gare ferroviaire voyageurs (continuité du transport collectif) ;
- construire des parkings de dissuasion reliés par navette au complexe gare/gare routière (intégration des communes périphériques au schéma de transports collectifs) ;
- mettre en place une desserte TER cadencée du Littoral reliant tous les pôles de l'université du Littoral notamment (intégration de l'échelon Côte d'Opale au schéma de transports collectifs).

M. Dufour remercie M. Bauchot pour sa présentation et revient sur le dernier point. Il suggère qu'un arrêt à la gare de Fréthun soit envisagé dans le parcours de la desserte TER cadencée du Littoral reliant tous les pôles de l'université du Littoral pour permettre une liaison avec une gare internationale. M. Dufour demande si les membres ont des questions. M. Lesaffre intervient et remercie M. Bauchot pour la qualité du travail de son groupe. En peu de tableaux, le groupe a réussi à cerner la problématique de l'agglomération. La contribution de ce groupe est très utile et nécessaire. Les élus communautaires sont preneurs de toutes les idées.

Groupe ECONOMIE ET RELATIONS SOCIALES

M. Dufour rappelle que la CAB avait saisi le Conseil de Développement pour apporter ses réflexions et sa contribution sur la question de « l'après-Comilog ». La saisine de la CAB rentre dans le cadre de cette commission, présidée par M. Ducrocq, excusé.

M. Dufour présente le groupe de travail de M. Ducrocq. Ce dernier a composé un comité de pilotage réunissant quatre membres : M. Guy Farrugia, Président du CJD et des Entrées de la Mer, M. Jacques Paveau, Enseignant et Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale, M. Bernard Lafaille, architecte urbaniste, et lui-même. Le groupe suit deux orientations :

- l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie avec laquelle les échanges sont très ouverts et courtois ;
- l'étude de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

M. Dufour expose la méthode de travail envisagée par le comité de pilotage constitué. Trois groupes de travail vont être formés :

- « *Potentiel du développement économique* » pris en charge par M. Farrugia qui envisage de constituer son groupe avec :
 - o une personne dans l'agroalimentaire ;
 - o la directrice des produits Sif ;
 - o une personne dans la pêche ;
 - o une personne dans le tourisme-business ;
- « *Formation et ouverture des habitants* » conduit par M. Paveau qui pense contacter :
 - o une personne de culture néerlandaise ;
 - o une personne de culture anglaise ;
 - o une personne ayant de très bonnes connaissances sur le Boulonnais ;
 - o une personne d'un milieu sportif ;
 - o une personne d'un milieu associatif ;

} pour développer l'attractivité
sur l'Europe du Nord
- « *Services de proximité* » qui permettent de supporter le développement économique, commission menée par M. Lafaille. Ce groupe travaillera sur la valorisation de la façade maritime et l'arrière-pays boulonnais. M. Lafaille souhaite travailler en collaboration avec :
 - o une personne du Conservatoire Naturel du Littoral ;
 - o une personne du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Chaque élu, membre titulaire ou associé peut participer aux réflexions. La commission vient de démarrer.



Groupe TIC

M. Dufour cède la parole à M. Piau, Président de la commission, et annonce que ce groupe a préparé un rapport qui sera voté le soir-même et présenté ensuite officiellement à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. La même démarche sera à suivre par le groupe « Développement Durable » pour la plénière de septembre.



Groupe de travail technologies de l'information et de la communication

Propositions pour un développement de l'usage des TIC au service des habitants de la CAB




Un groupe de travail

- examen de l'état d'avancement du déploiement de l'ADSL sur le territoire de la CAB ;
- étude complétée par l'examen de l'appropriation des TIC par la population de la CAB ;
- propositions pour développer l'usage d'Internet.





Un groupe de travail

- M. Steeve BOCQUET, enseignant au lycée St-Joseph de Saint-Martin-Boulogne
- M. Guillaume MORLET, directeur technique de Magellan Concept
- M. Hervé PIAU, directeur de France Télécom Côte d'Opale
- Mme Nathalie SEGARD, chargée de mission TIC de Boulogne Développement Côte d'Opale
- M. Stéphane WATRE, responsable TIC de la CCI Boulogne Côte d'Opale





Des contributeurs

- Les étudiants de MSG2 et MSTCF2 de l'Université du littoral Côte d'Opale et leur professeur Jean-Lin Chaix
- Les élèves du baccalauréat professionnel « services » du lycée Cazin de Boulogne-sur-Mer




Une étude

- orientée essentiellement vers le grand public ;
- le réseau HD-ADSL ;
- les usages d'Internet ;
- applications et services pour faciliter la vie des habitants de la CAB.




I – Existence d'un réseau HD-ADSL

- ADSL présente des solutions simples et peu coûteuses pour la collectivité et l'utilisateur (maîtrise des coûts) ;
- ADSL permet l'accès au HD par le réseau téléphonique existant ;
- ADSL offre des débits de 512, 1024 Kbits et 2 Mbits voire 8 Mbits ;
- ligne téléphonique disponible pendant la connexion Internet.




II – Équipement et usages actuels d'Internet et du HD sur le territoire de la CAB

- enquête auprès de 500 habitants des 22 communes de la CAB ;
- les utilisateurs d'Internet HD ;
- les experts.



L'enquête auprès des habitants


- questionnaire conçu par les étudiants de l'ULCO et administré par les élèves du lycée Cazin ;
- pour appréhender le niveau de connaissance et d'utilisation d'Internet (l'échantillon ne reflète pas exactement le profil de la population de la CAB mais les résultats donnent une image assez proche de la réalité).



L'enquête auprès des habitants

Équipement :


- 85 % possèdent une ligne téléphonique ;
- 52 % possèdent un ordinateur ;
- 26 % ont accès à Internet au domicile ;
- 42 % des utilisateurs d'Internet n'ont pas l'ADSL (équipement jugé encore trop cher).



L'enquête auprès des habitants

Des utilisateurs plutôt jeunes :

- 41 % ont de 15 à 25 ans ;
- 22 % ont de 25 à 35 ans ;
- 20 % ont plus de 45 ans.




L'enquête auprès des habitants

Utilisation :


- pour faire des recherches (emploi, informations...) : 20 %
- Télécharger des données : 15 %
- Envoyer des courriels : 11 %
- Jouer : 11 %

Lieux d'utilisation : domicile, école, travail



Les utilisateurs Internet HD


- en majorité ont plus de 40 ans, sont cadres et employés et se connectent de 5 à 15 heures par jour ;
- messagerie, recherches et téléchargements, forums de discussion, achats ;
- sont des utilisateurs pratiques de l'Internet.



Le déploiement de l'ADSL sur le territoire de la CAB



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS					
DEPLOIEMENT RESEAU HAUT DEBIT xDSL					
COMMUNE	% couverture au 30 juin 2004	% couverture 31 décembre 2004	DATE	LIGNES OUVERTES 31/12/04	A REALISER
SAINCTRUIN	86,00%	94,40%	15/08/03	42	25
BOULOGNE-SUR-MER	89,50%	93,58%	01/12/00	1733	70
CONDETFE	88,00%	92,88%	2002 04 avril 2004	1500	72
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	100,00%	100,00%	15/08/03	15	0
DANNES	89,00%	90,51%	22/04/04	410	43
ECHINGHEN	72,87%	92,02%	2000	173	6
EQUIHEN	84,10%	89,26%	2000	28	104
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	100,00%	100,00%	08/04/04	212	0
HESDIN L'ABBE	100,00%	100,00%	08/04/04	64	0
ISQUES**	83,00%	100,00%	JUIN 04	23	0
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE***	100,00%	100,00%	15/08/03	62	0
LE PORTEL	88,70%	89,00%	01/12/00	148	37
NESLES	89,10%	89,42%	22/04/04	314	2
NEUFCHATEL HARDELOT	100,00%	100,00%	22/04/04	303	0
OUTREAU	86,21%	89,60%	01/12/00	515	24
PERNES LES BOULOGNE	100,00%	100,00%	15/08/03	13	0
PITREFRANK	83,80%	92,40%	15/08/03	44	0
SAINT ETIENNE AU MONT	77,40%	84,89%	12 Mars 2004	130	244
SAINT LEONARD	89,20%	89,27%	01/12/00	143	10
ST MARTIN LES BOULOGNE	83,31%	87,60%	2000 2002 2003	433	12
WIMEREUX	87,81%	88,00%	2000 2002	332	64
WIMILLE	88,50%	89,10%	2000 2002 2003	169	19
TOTAL Comm. Agglo du Boulonnais		89,25%	30 31/12/04	47910	853

* Aménagement de la ZAC Candrière et Haut de l'Inqueton juin 04
 ** Aménagement de la ZAC Landraes à Hesdin l'Abbé
 *** Aménagement de la ZAC de l'Inquétre 15/01/04





L'ADSL sur le territoire de la CAB

- 98,25% des lignes téléphoniques ;
- excellent taux de couverture, préalable au développement de l'utilisation des TIC ;
- différents opérateurs en concurrence ;
- des solutions Internet/ADSL à des prix en baisse et garantissant une maîtrise des coûts.





II – Équipement et usages actuels d'Internet et du HD sur le territoire de la CAB

- enquête auprès de 500 habitants des 22 communes de la CAB ;
- les utilisateurs d'Internet HD ;
- les experts.



L'enquête auprès des habitants



- questionnaire conçu par les étudiants de l'ULCO et administré par les élèves du lycée Cazin ;
- pour appréhender le niveau de connaissance et d'utilisation d'Internet (l'échantillon ne reflète pas exactement le profil de la population de la CAB mais les résultats donnent une image assez proche de la réalité).



L'enquête auprès des habitants

Équipement :



- 85 % possèdent une ligne téléphonique ;
- 52 % possèdent un ordinateur ;
- 26 % ont accès à Internet au domicile ;
- 42 % des utilisateurs d'Internet n'ont pas l'ADSL (équipement jugé encore trop cher).



L'enquête auprès des habitants

Des utilisateurs plutôt jeunes :

- 41 % ont de 15 à 25 ans ;
- 22 % ont de 25 à 35 ans ;
- 20 % ont plus de 45 ans.





L'enquête auprès des habitants

Utilisation :

- pour faire des recherches (emploi, informations...) : 20 %
- Télécharger des données : 15 %
- Envoyer des courriels : 11 %
- Jouer : 11 %

Lieux d'utilisation : domicile, école, travail



Les utilisateurs Internet HD

- en majorité ont plus de 40 ans, sont cadres et employés et se connectent de 5 à 15 heures par jour ;
- messagerie, recherches et téléchargements, forums de discussion, achats ;
- sont des utilisateurs pratiques de l'Internet.



Les experts

- spécialistes de la communication et des TIC ;
- annoncent le développement des usages : **achats, services, téléchargements...** ;
- développement des usages **si disposition du HD, émergence et pérennité des services à valeur ajoutée et... démythification d'Internet.**



III – Propositions pour l'appropriation et le développement des usages des TIC au service des habitants de la CAB



(Propositions...)



- décollage des TIC chez les jeunes (rôle des écoles) qui sont les utilisateurs et consommateurs de demain ;
- appropriation par une petite partie de la population active ;
- des possibilités d'accès au HD par l'ADSL ;
- des TIC vecteurs du développement économique et d'attractivité du territoire pour les habitants et les entreprises.



Proposition 1 :

DEVELOPPER L'EQUIPEMENT EN TERMINAUX ET POINTS D'ACCES PUBLICS



P1 Terminaux et points d'accès



CONSTAT:

- un réseau HD-ADSL existant ;
- un faible nombre d'accès Internet HD ;
- un taux d'équipement des ménages encore insuffisant (coût) ;
- des points d'accès publics et gratuits quasi-inexistants.



P1 Terminaux et points d'accès



OBJECTIFS :

- permettre à tous les habitants de pouvoir accéder matériellement par Internet aux services offerts par la CAB, les administrations, les fournisseurs de services et les commerces ;
- offrir aux visiteurs (touristes français et étrangers) l'accès à leur messagerie et à des informations touristiques et culturelles ;
- du matériel en état de marche et en nombre suffisant dans les écoles de la CAB.



P1 Terminaux et points d'accès



PROPOSITIONS D'ACTIONS :

- implantation de bornes d'accès à Internet dans les communes de la CAB accessibles en permanence (voies publiques, mairies, foyers, patinoire...) ;
- création d'une bourse d'échange et d'achat de matériels informatiques pour permettre aux moins favorisés de s'équiper ;
- mise en place d'une assistance pour la maintenance du matériel (accessibilité permanente à Internet dans les lieux publics et les écoles).



Proposition 2 :

FORMER ET ASSISTER LES UTILISATEURS D'INTERNET DANS LEURS DEMARCHES



P2 Former et assister



CONSTAT :

- une appropriation insuffisante et inégale des TIC en fonction de l'âge, des conditions socio-économiques et culturelles de la population ;
- une méfiance à l'égard des nouveaux modes de communication (28% considèrent encore Internet comme inutile et 4% ne connaissent pas).





P2 Former et assister



OBJECTIFS :



- permettre au plus grand nombre d'utiliser **directement** un accès Internet pour communiquer, obtenir des informations et effectuer des démarches. Préparer demain : Boulogne 2020, Plan de développement du Net (D.U.N.) ;
- offrir aux habitants de la CAB un moyen moderne de communication adapté aux modes de vie.



P2 Former et assister



PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- créer un pôle d'assistance et de formation Internet et TIC (assistance et conseils aux utilisateurs sur les process et matériels...) ... une « WEBACADEMIE » ;
- s'inscrire dans le dispositif « Pack Territoire » de la Région.



Proposition 3 :

DES SERVICES UTILES A LA POPULATION POUR BIEN VIVRE EN CAB





P3 Des services

CONSTAT :

- un engouement et un développement notable de l'utilisation de services en ligne (déclaration d'impôts, gestion de comptes en banque...);
- peu de services locaux disponibles en ligne dans le Boulonnais.

OBJECTIF :



- mettre à disposition des habitants des services, de l'information et des moyens de communication pratiques et utiles pour **rendre attrayant le territoire de la CAB (Pack territoire)**.



P3 Des services

PROPOSITIONS D' ACTIONS : DEMOCRATIE LOCALE



- consultation des comptes-rendus des conseils municipaux et communautaires ;
- retransmission des conseils municipaux et communautaires en direct (et archivage sonore) ;
- correspondance avec les élus (lien décideur/population, suggestions et réactions) ;
- consultation des projets d'aménagement ;
- comptes-rendus d'événements municipaux et communautaires ;
- agenda des élus...



P3 Des services

PROPOSITIONS D' ACTIONS : SANTE



- informations sanitaires (cf. objectif n°1 du rapport du groupe de travail santé « éduquer les citoyens en matière de santé et de prévention ») ;
- optimisation de la gestion des possibilités médicales ;
- prise de rendez-vous auprès des services hospitaliers et des médecins ;
- communication par l'image des malades hospitalisés avec leur famille ;
- télé-assistance des personnes à mobilité réduite et des patients maintenus à domicile.



P3 Des services

PROPOSITIONS D' ACTIONS : INFORMATION ET COMMUNICATION

- TV locale : développement du concept de web-TV de la Ferme Beurepaire ;
- informations touristiques et culturelles locales (bornes publiques Internet sur le territoire de la CAB, site Tourisme, site Communication CAB...);
- consultation des courriels sur les bornes publiques (service aux visiteurs et touristes de passage sur le territoire de la CAB) ;
- visualisation d'enregistrements de conférences ;
- catalogues des bibliothèques et médiathèques des communes de la CAB.



P3 Des services

PROPOSITIONS D' ACTIONS : DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- télé procédures d'obtention d'actes d'état civil ;
- dossiers d'aide sociale ;
- inscriptions dans les crèches, écoles et autres services communautaires et municipaux ;
- courriers électroniques avec les administrations municipales et communautaires.

M. Dufour félicite M. Piau pour la qualité du travail de son groupe. Il demande si les membres présents ont des questions. M. Dufour demande à M. Piau ce que signifie le plan « D.U.N. ». M. Piau explique que le plan « D.U.N. », Développement des Usages du Net, est un programme à inscrire dans un document communautaire.

Il soumet ensuite le rapport au vote de l'assemblée. Aucune opposition ni abstention. Le rapport est donc voté à l'unanimité.

4 – Questions diverses

M. Dufour aborde enfin quelques points importants. Tout d'abord, il émet le souhait d'installer une web-cam lors de la prochaine plénière de septembre pour que la réunion soit diffusée sur le site Internet du Conseil de Développement.

Puis M. Dufour fait un point sur l'arrivée et le départ de certains membres soit en raison de changement d'orientation professionnelle ou mutation, soit en raison d'un manque d'assiduité aux réunions du Conseil de Développement.

NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES

Remplacement suite à l'éviction d'un membre :

- M. Guy Bléard (Gérant de SCP Bléard Volpoët – Géomètres Experts)
Catégorie « Foncier et Planification »
M. Bléard remplace le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.
M. Dufour ajoute que M. Bléard ne manquera pas d'assister au groupe de travail « Aménagement du Territoire ».
- M. Olivier Cavallo (Directeur de la Compagnie des Eaux – Agence de Boulogne)
Catégorie « Flux »
M. Cavallo remplace M. Alain Lempereur, Directeur des TCRB.
- M. Jean-Paul Etienne (CROS 59-62)
Catégorie « Habitat et Environnement »
M. Etienne remplace Mme Régine Splingard de l'Espace Naturel Régional, structure absorbée par le Conseil Régional.
- M. Patrick Gheerardyn (Délégué Général – Medef Littoral Pas de Calais)
Catégorie « Syndicats »
M. Gheerardyn remplace M. Jacques Gourlet – Président du Medef Littoral Pas de Calais.
- M. José Lieven (Banque de France)
Catégorie « Institutions »
M. Lieven remplace M. Eugène Berlan – Ingénieur d'arrondissement DDE.

Remplacement suite au départ d'un membre :

- M. Olivier Barbry (Directeur d'Auchan)
Catégorie « Chef d'entreprise »
M. Barbry remplace M. Richard Deman, ancien Directeur d'Auchan.
M. Barbry ne prendra ses fonctions de membre titulaire et membre du Bureau au sein du Conseil de Développement qu'à partir du mois de septembre.

- M. Jacques Ferrand (Directeur de France Télécom)
Catégorie « Flux »
M. Ferrand remplace M. Hervé PIAU, ancien Directeur de France Télécom, qui reste membre titulaire du Conseil de Développement par son statut de Président du groupe de travail TIC.

Nouveau départ :

- M. Guillaume Morlet (Directeur technique de Magellan Concept)
Catégorie « Nouvelles Technologies et Recherche »
M. Morlet a fait part lors du dernier Bureau du 5 mai de son changement de vie professionnelle.

NOUVEAUX MEMBRES ASSOCIES

- M. Richard Deman (Directeur de l'Insitut de Formation à l'excellence d'Auchan)
- M. Laurent Mazouni (Manager de Ville – Office boulonnais du Commerce et de l'Artisanat)
M. Mazouni remplace Monsieur Barsby suite à son départ.
- Mme Françoise Petit (Proviseur du Lycée Giroux Sannier)

M. Dufour fait part à l'assemblée qu'une enquête sur les jeunes menée par le Conseil de Développement de Lille Métropole a été réalisée. Son Président, M. Peugeot, a donné son accord pour que le même genre d'enquête soit réalisé par le Conseil de Développement durable de l'Agglomération Boulonnaise, mais en adaptant les questions au Boulonnais.

Enfin, M. Dufour aborde la charte de coopération des Conseils de Développement du Littoral Côte d'Opale. Ce document est joint au dossier distribué à chaque participant. M. Dufour explique que cette charte vise à promouvoir et fédérer les travaux des Conseils de Développement de Saint-Omer, Dunkerque et Boulogne par le biais d'échanges de documents, d'actions communes (master plan du foncier littoral, économie littorale, transports en commun, rapprochement des ports, développement touristique...) et d'une communication commune. Cette coopération devrait se concrétiser par la création d'une association. L'ouverture à d'autres Conseils de Développement du littoral y est prévue et notamment au Conseil de Développement du Pays du Montreuillois. Cette charte a été réalisée à l'initiative de Boulogne. Elle doit être proposée pour validation ce jour en plénière et aussi aux prochaines réunions plénières des Conseils de Développement de Dunkerque et Saint-Omer. M. Dufour demande donc s'il y a des abstentions et oppositions. Aucune main levée dans l'assemblée mais une seule remarque : en page 5, il est indiqué quatre Conseils de Développement et non trois. M. Dufour rappelle qu'au début de la démarche, le Conseil de Développement de Calais participait au projet. Il y avait donc quatre Conseils de Développement et cette correction sera apportée à la charte.

M. Dufour rappelle que la prochaine réunion plénière aura lieu en septembre et que le Conseil de Développement aura la chance de voir diffuser la séance sur le site Internet grâce à une web-cam.

M. DUFOUR remercie les membres de leur présence et lève ensuite la séance.